

## Intitulé du projet : **animation de la charte forestière du massif Sud Isère 2019**

Porteur de projet : communauté de communes du Trièves

### Contexte et objectifs

Les trois Communautés de Communes du territoire Alpes Sud Isère se sont regroupées pour travailler ensemble sur la thématique de la forêt depuis 2017 et ont signé en octobre 2018 une stratégie forestière commune à l'échelle du massif Sud Isère. Cette stratégie a été élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs forestiers.

Cette stratégie se veut être une réponse adaptées aux enjeux prioritaires du massif identifiés dans le cadre du Plan Régional Forêt Bois, en proposant de travailler autour de 4 axes définis avec les partenaires techniques, déclinés en un programme d'actions adaptés aux ambitions du territoire.

L'axe premier de la stratégie est de raviver une culture commune de la forêt sur le territoire, que les élus et les habitants connaissent mieux leur forêt, comprennent les services qu'elle apporte, les enjeux actuels et ainsi puissent être mieux outillés pour agir dans leur forêt.

Ce partage d'une culture commune de la forêt facilitera la mise en œuvre des 3 autres axes de la stratégie :

- axe 2 : mobiliser davantage de bois et favoriser le regroupement des propriétaires forestiers
- axe 3 : Favoriser l'utilisation du bois sous toutes ses formes
- axe 4 : Anticiper les effets du changement climatiques et s'assurer de la pérennité de la ressource

Cette demande concerne le financement du temps d'animation à l'échelle des trois communautés de communes du Sud Isère soit 1.2 ETP., pour mettre en œuvre et animer les différentes actions de la stratégie.

Pour 2019, le temps d'animation permettra de travailler plus particulièrement sur les sujets suivants :

- sensibilisation des élus aux enjeux forestiers (animation de commissions forêt dans chaque communauté de communes, organisation de temps de formation)
- participation à l'organisation de la fête de de forêt de Montagne 2019
- mise en place d'actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public et des scolaires
- mise en place d'un observatoire forestier
- organisation du concours mobilier bois extérieur et valorisation des réalisations
- lancement de la démarche sylv'actes et finalisation du dispositif d'aide au reboisement du Trièves en forêt publique et privée
- suivi et mise en œuvre du volet forestier de la stratégie foncière du département

L'ensemble des actions mise en œuvre par les animateurs de la stratégie seront validés en amont par les instances de la gouvernance de la stratégie : le comité technique et le comité de pilotage.

## **Cohérence du projet avec la stratégie et la fiche action n°2**

Le projet répond aux objectifs de la stratégie LEADER positionnée autour du développement de nouvelles opportunités/activités économiques. En effet, la stratégie forestière vise à développer et mettre en valeur les différentes utilisations locales des forêts et du bois, ayant un impact positif sur l'économie locale et l'image, l'attractivité du territoire. Un des rôles principaux de l'animateur est de faire le lien entre les entreprises locales, d'accompagner le montage de leur projet pour qu'ils s'appuient sur la filière bois et contribuent à la structurer. Par rapport à la fiche action 2, le projet s'inscrit dans la sous action sur les circuits courts agricoles et forestiers et répond notamment aux objectifs suivants :

- Structurer la production et la transformation autour de produits phares du territoire
- Favoriser le rapprochement des organisations de producteurs avec les outils des filières courtes et de proximité pour permettre aux filières de s'organiser de l'amont vers l'aval
- Valoriser, montrer les initiatives réussies du territoire
- Permettre l'organisation de la filière bois construction pour les entreprises de la filière soit en capacité de faire face aux enjeux de leur secteur en utilisant du bois local.
- Mieux mobiliser la ressource bois énergie en lien avec les débouchés identifiés dans le Plan d'approvisionnement territorial.

## **Éléments sur l'impact territorial du projet**

La stratégie forestière est en lien direct avec les projets de développement des communautés de communes : TEPOS, Plans Paysage, Stratégie économique et agricole, Projet de territoire de l'Oisans.

Par ailleurs, la forêt est une richesse économique, source d'emplois non délocalisables. Elle est aussi une richesse environnementale précieuse et participe notamment à lutter contre les effets du changement climatique. Les actions de la stratégie ont pour objectif de valoriser l'ensemble des services rendus par la forêt : économique (production de bois, activité touristique,...), environnemental (risques naturels/protection, ressource en eau/protection, stockage carbone, biodiversité, ...) et social (accueil du public).

Enfin, la dimension énergie est une question de société importante ; la politique énergétique impacte l'économie, l'environnement et la société sur de nombreux critères interdépendants. Le positionnement du Trièves comme zone d'approvisionnement en bois énergie, à la fois pour son territoire et pour la métropole grenobloise (programme TEPOS), doit être accompagné pour que tous, élus et habitants, en comprennent les enjeux économiques, environnementaux et sociaux.

### **Éléments sur les aspects innovants du projet**

Le projet est innovant au titre de la gouvernance mise en place qui permet aux acteurs de la forêt de travailler ensemble, dans les mêmes perspectives à l'échelle du massif Sud Isère.

Le Comité Technique réunit les principaux acteurs de la forêt à l'échelle des territoires des 3 communautés de communes concernées : communautés de communes, ONF, CRPF, Association des Forestiers Trièves Beaumont Matheysine, Chambre d'Agriculture. Chaque action entreprise dans le cadre de la stratégie est construite, validée et suivie par l'ensemble des acteurs de ce comité technique de manière à s'assurer d'une adhésion collective et d'un succès du projet. C'est ce mode de fonctionnement qui est innovant.

A noter que les bilans 2017 et 2018 sont encourageants sur cette méthode de travail, à la fois par les acteurs qui y participent et aussi par la participation des partenaires extérieurs. Cette méthode s'est notamment dupliquée sur le territoire de la communauté de communes de la Matheysine en 2017 et celle de l'Oisans en 2018.

### **Éléments sur le partenariat et la gouvernance**

La stratégie forestière se construit avec l'ensemble des partenaires de la forêt et les instances de gouvernance impliquent ceux-ci. Le Comité de Pilotage est composé d'élus et de partenaires et il se réunit à l'échelle du massif une à deux fois par an pour faire le bilan des opérations réalisées et définir les priorités d'actions.

Un Comité Technique a été créé dans chaque communauté de communes avec les principaux acteurs (ONF, CRPF, associations de propriétaires forestiers, Chambre d'agriculture) pour s'assurer de la validité des actions déployées et d'un portage collectif sur le territoire. Il se réunit a minima 1 fois/trimestre pour que les élus puissent s'approprier et valider les propositions du Comité Technique.

La finalité de cette gouvernance sur le territoire est de porter collectivement la stratégie forestière à l'échelle Alpes Sud Isère.

## Plan de Financement

Taux d'aide publique appliquée : 80 %

Règlement d'aide d'état appliqué **OUI** **NON**

### Dépenses

Type dépenses	Montant des dépenses
Mission d'animation (1.2 ETP)	55 740.17 €
<b>Total</b>	<b>55 740.17 €</b>

### Recettes

Type dépenses	Demandé/Obtenue
Auto financement public n'appelant pas du LEADER	11 148.05 €
Autofinancement public appelant du LEADER	8 918.43 €
FEADER	35 673.69 €
<b>Total</b>	<b>55 740.17 €</b>

Remarque Plan de Financement

### Indicateurs de réalisation de l'action

Montant FEADER demandé 35 673.69 €

FA 1		161 500 €
FA 2		386 750 €
FA 3		166 600 €
FA 4		89 250 €
FA 5		331 500 €
FA 6		42 500 €
FA 7		352 750 €
LEADER		1 530 850 €